

Soins à domicile : une équipe mobile à Montluçon

Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Lutter contre les inégalités sociales de santé. Assurer la continuité des parcours en santé. Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées...



On ne compte plus les raisons de développer le service de soins à domicile pour certains patients. Mais dans les territoires qui comptent trop peu de kinés, c'est difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi l'URPS veut mettre sur pied une équipe 4 à 5 masseurs-kinésithérapeutes, à partir du 1er juillet prochain, et constituer une task force au service de l'arrondissement de Montluçon. Cette équipe de soutien devra répondre à la demande exclusive des soins à domicile non pourvus par les masseurs-kinésithérapeutes déjà installés.

Alertée par cette problématique, l'URPS a interrogé les principaux concernés : les Masseurs-Kinésithérapeutes installés sur le territoire. Elle a constaté qu'un professionnel refuse en moyenne 6 patients à domicile par mois. Le temps d'attente de prise en charge atteint les 40 jours. Dès lors, sur ce territoire de 109 500 habitants, il n'est pas étonnant que 80 % des confrères interrogés jugent tout à fait pertinente l'initiative de l'URPS.

Ce projet d'équipe de kinésithérapeutes libéraux se distingue nettement des modalités d'exercice plus classiques. Mais quel enjeu pour de jeunes kinés qui y trouveront une expérience diversifiée en termes de qualité et de coordination des soins, des conditions de rémunération attractive et peut-être des pistes d'installation future !

Pour l'URPS, c'est un soutien apporté à la fois aux usagers, aux professionnels de santé déjà installés sur place et au territoire lui-même en favorisant l'installation de nouveaux professionnels sous des formes nouvelles.

Une expérience hautement formatrice

L'URPS cible en priorité les jeunes diplômés et les remplaçants, en leur offrant des conditions de travail particulièrement attractives :

- une douzaine de visites par jour, laissant la possibilité d'effectuer d'autres types de consultations
- des actes à cotation élevée
- pas de rétrocession d'honoraires
- 1 semaine de repos toutes les 4 semaines
- une possibilité d'hébergement
- le travail sous statut libéral dans un contexte d'équipe
- un contrat de 6 mois renouvelable avec l'URPS

Le cadre thérapeutique est tout aussi intéressant. Les patients visités à leur domicile sont souvent atteints d'affections chroniques, complexes, imposant une grande diversité d'actes et apportant donc une expérience de terrain irremplaçable. Les interventions comprennent aussi des actions de prévention. Sans oublier les relations avec les cabinets locaux, occasions de confronter sa pratique à celles de professionnels aguerris.

« Pour augmenter l'attractivité du projet envers les jeunes diplômés, outre des avantages financiers (hébergement, absence de rétrocession, valorisation de la coordination et de la prévention), nous proposons la création d'un poste de remplacement permanent ainsi que l'élaboration de contrats de 6 mois renouvelables. Nous souhaitons favoriser ainsi une attractivité maximum avec un turn over réel, afin d'engendrer dans un deuxième temps des installations définitives sur le territoire », explique Bruno Dugast, président de l'URPS-MK-ARA.

Cadre légal et déontologie

L'ensemble des kinésithérapeutes de l'équipe de soutien sera inscrit à l'Ordre de l'Allier. L'équipe devra respecter le cadre déontologique fixé par le conseil de l'ordre des kinésithérapeutes. Ils réaliseront les démarches de conventionnement auprès de la CPAM de l'Allier, posséderont un numéro RPPS et utiliseront ainsi une carte de professionnel de santé (CPS) permettant de réaliser l'ensemble des facturations.

Les kinésithérapeutes de l'équipe s'engageront, à travers une charte de bonnes pratiques professionnelles, à se déplacer au domicile des patients uniquement pour ceux dont la situation clinique et sociale le justifie, à renvoyer le patient chez le kinésithérapeute qui l'a adressé dès que nécessaire, à respecter le libre choix du patient et ne pas influencer celui-ci sur un confrère en particulier.

L'expérience durera un an avant d'être évaluée. Elle a reçu le soutien de nombreux partenaires, dont l'ARS dans le cadre de la lutte contre la désertification, le Département de l'Allier et la communauté de communes de Montluçon.



Vous souhaitez rejoindre l'équipe mobile, en statut libéral pour une durée de 6 mois. Contactez-nous :

dagostino@urps-mk-ara.org - 04 27 89 57 85